

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### ALLANCHE - Commune Séance du vendredi 15 novembre 2024

**Membres en exercice**  
: 12

Date de la convocation: 08 novembre 2024

**Présents** : 10 *quinze novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

**Votants**: 12

**Présents** : Claudine HOUSSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS,

**Pour** :11

THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

**Contre** : 0

**Représentés**: AUDREY BLANQUET représentée par Claudine HOUSSELLE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

**Abstention** : 1

**Excusés**:

**Secrétaire de séance**:  
JENNIFER DEVÈZE

**Présents non votants** :

**Absents**:

---

### Objet: Signature de la convention avec l'association Festival du 10ème Art - DE\_119\_2024

Monsieur le Maire rappelle que le site de la Robertière est à un emplacement stratégique de la commune. La commune souhaite ouvrir ce site, aux vues et constructions exceptionnelles aux habitants, pour y proposer des activités artistiques, culturelles et de bien-être.

Il précise qu'il souhaite être accompagné par l'Association "Festival du 10ème Art" afin de réaliser cette ouverture et :

- D'élaborer une politique culturelle communale basée sur les équipements existants (Micro-Folie, cinéma, Robertière) ;
- D'élaborer un programme culturel sur le site de la Robertière en lien avec les tissus d'acteurs existants (notamment l'association de valorisation du patrimoine « Les Amis du Vieil Allanche ») dont un volet serait enrichi par les jeunes d'Allanche .

Date de transmission de l'acte: 26/11/2024

Date de réception de l'AR: 26/11/2024

015-211500012-DE\_119\_2024-DE  
A G E D I



- D'inscrire le site de la Robertière dans la culture de l'hospitalité allanchoise grâce au prisme culturel et artistique ;

Toutefois, la commune se réserve le droit d'utiliser le site pour toute autre activité qu'elle jugerait nécessaire.

Monsieur le Maire explique avoir rédigé, en partenariat avec l'association, une convention permettant d'acter ces différents projets. Une copie du projet de ladite convention est jointe à la présente délibération.

Après lecture, il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat entre la commune et l'Association Festival du 10ème Art.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les différentes dispositions contractuelles, y compris financières ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et l'Association Festival du 10ème Art ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,**  
Le Maire,  
**Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**

**le : 26 NOV. 2024**

**publié le :**

26 NOV. 2024



Date de transmission de l'acte: 26/11/2024  
Date de réception de l'AR: 26/11/2024

015-211500012-DE\_119\_2024-DE  
A G E D I